

Budget Primitif 2022 (BP) de la Métropole Rouen Normandie

Note de présentation

Durant l'année 2021, la Métropole s'est investie pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire à travers toute une série de dispositifs inédits afin de protéger les habitants, les emplois, relancer l'économie locale, investir massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. La Métropole s'adapte aux changements et se tourne vers l'avenir. C'est tout l'enjeu de la transition social-écologique. La nécessaire adaptation est aussi une opportunité : d'amélioration de la qualité de vie, d'apaisement, de développement économique et social, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de rayonnement et d'attractivité. C'est tout le sens de notre vision pour le tertiaire.

Le budget primitif 2022 qui vous est présenté est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il intègre le maintien d'un haut niveau d'investissement, axé en particulier, la transition social-écologique, le développement durable du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des populations dans l'urgence.

Ce haut niveau s'accompagne d'une gestion performante des ressources et d'une recherche d'optimisation du coût des services pour conserver des capacités financières suffisantes, un autofinancement élevé et des ratios d'endettement maîtrisés et adaptés. Ce budget 2022 s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires sains, sans aucune augmentation de la fiscalité métropolitaine.

Il faut cependant rappeler que de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Nous nous situons dans un contexte budgétaire très incertain compte tenu des évolutions de conjoncture dans un environnement inédit et complexe.

I – L'EQUILIBRE GENERAL

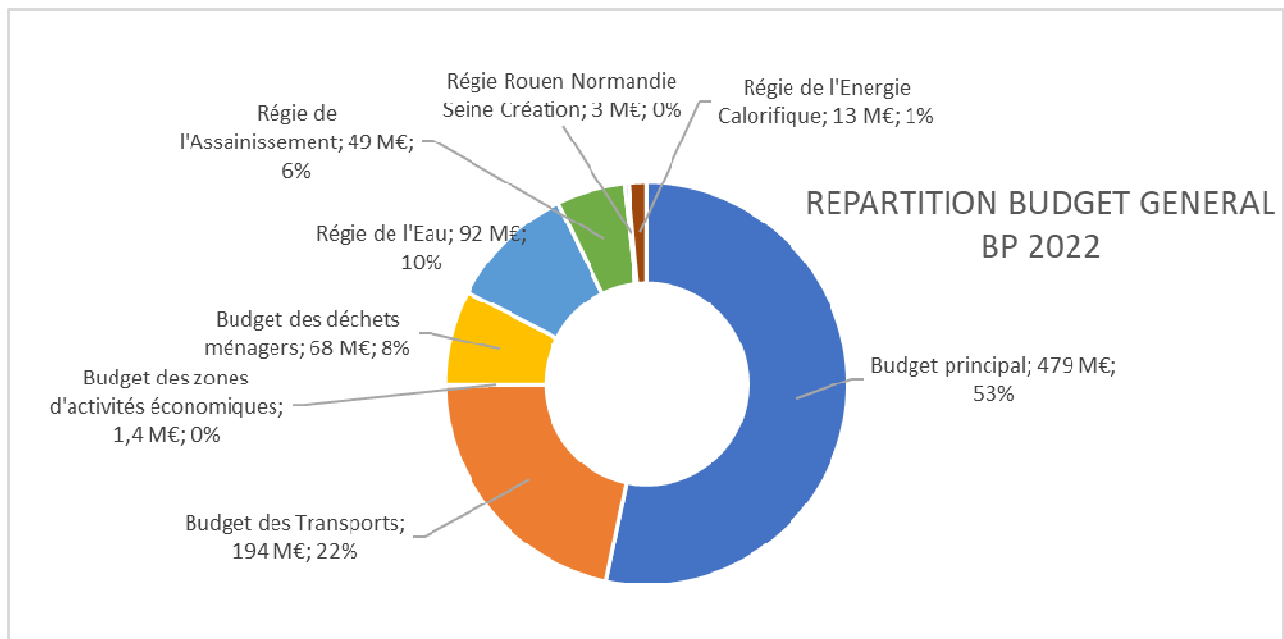
Afin de conserver une cohérence pour les analyses financières, la présentation du budget 2022 présente différents retraitements dont des retraitements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et relatifs aux mouvements concernant les domaines suivants :

Indemnité d'éviction (dépenses exceptionnelles) ;
Subvention d'équipement (fonds de concours en investissement)

et le retraitement des subventions d'équilibre du budget principal vers le budget des transports et le budget des déchets ménagers.

Le budget général pour l'année 2022 s'équilibre, tous budgets confondus à 899 202 720 €. Il est représenté par 8 budgets :

- Budget principal
- Budget des Transports
- Budget des déchets ménagers
- Budget des zones d'activités économiques
- Régie de l'Eau
- Régie de l'Assainissement
- Régie Rouen Normandie Seine Création
- Régie de l'Energie Calorifique



II - Budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités

Equilibre global (budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités)

- Le budget global pour 2022 (mouvements réels) s'équilibre à 744 M€.
- La CAF Brute résultant de ces quatre budgets s'élève à 53 millions d'euros, en légère hausse (50 M€ au BP 2021) par rapport à l'an dernier mais à un niveau inférieur à la période antérieure à la crise.
- Le niveau des dépenses d'investissement proposé est en augmentation (264 M€).
- La capacité de désendettement théorique à fin 2022 issue de ce projet de BP s'élève à 9,25 années soit un niveau constant par rapport au budget primitif 2021.

Recettes réelles de fonctionnement

Le montant total des recettes de ces quatre budgets s'élève à 498 M€. Les recettes de fonctionnement augmentent de 3 % par rapport aux inscriptions du budget 2021. Parmi les principales recettes, nous pouvons citer :

➤ Fiscalité et dotations de l'Etat

Il est proposé que les taux de la fiscalité directe locale sur le territoire pour la part de la Métropole soient maintenus en 2022 à leurs niveaux de 2021, qui sont inférieurs aux moyennes nationales. Ainsi ce budget n'intègre aucune hausse de fiscalité. Au contraire, des décisions fortes d'abattements ont été prises concernant la CFE et la CVAE, afin de favoriser les extensions et implantations d'entreprises sur notre territoire, dans un contexte de transition économique marquée.

La fiscalité (hors TEOM) et les dotations de l'Etat représentent 284,6 M€ répartis de la manière suivante :

	CA 2021 Prévisionnel	BP 2022	Variation
<u>Impôts Entreprises</u>			
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	43 725 454	44 468 787	+ 1,7%
Cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)	37 688 767	33 000 000	- 12,5 %
TASCOM (surfaces commerciales)	6 030 000	6 120 450	+1,5%
IFER (infrastructures de réseaux)	2 051 044	2 051 044	
Sous-total	89 495 265	85 640 281	-4,3 %
<u>Impôts Ménages</u>			
Taxe habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	1 950 002	1 950 002	
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	87 037	86 167	
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti (TAFNB)	664 379	657 735	
Sous-Total	2 701 418	2 693 904	
<u>Impôts consommateurs</u>			
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA)	53 944 850	55 563 195	
Sous-total	53 944 850	55 563 195	
Total fiscalité	146 141 533	143 897 380	-1,6%
<u>Compensation de l'Etat</u>			
Compensations fiscales	15 527 835	15 521 042	
DCRTP	20 191 544	20 191 544	
FNGIR	38 806 529	38 806 529	
Sous-total	74 525 908	74 519 115	
<u>Dotations de l'Etat et péréquation</u>			
DGF	61 766 034	60 867 910	
FPIC	5 000 000	5 300 000	
Sous-total	66 766 034	66 167 910	-0,9 %
Total fiscalité et dotations de l'Etat	287 433 475	284 584 405	- 1%

➤ **TEOM**

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux « unique » de TEOM est de 8,06% soit un taux dans la moyenne des autres Métropoles. Ce taux s'appliquera de manière homogène sur l'ensemble du territoire de la Métropole depuis 2020. Le produit total prévisionnel s'établit à 49,3 M€.

Pour 2022, il est proposé, comme en 2021 et malgré la hausse de la TGAP, de ne pas modifier le taux unique de 8,06% pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

Hypothèses fiscales proposées pour 2022	
IMPOTS ENTREPRISES	
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 44,5 M€	Le taux voté par la Métropole est maintenu à 26,03%. Hypothèse d'actualisation de +1,7 %. Une partie de la CFE a été transformée en dotation compensatrice suite à la réforme des impôts de production.
CVAE (Cotisation à la Valeur ajoutée) 33 M€	Hypothèse de – 12,5 % liée à la diminution de l'activité économique pendant les premiers épisodes de la COVID 19.
TASCOM (Surfaces commerciales) 6,1 M€	Impôt lié à la surface commerciale et au chiffre d'affaires. Attente de la première estimation réelle 2021 à l'autonome. Estimation base 2021 : +1.5%
IFER (infrastructures de réseaux) 2 M€	Produit stable en 2021. Reconduction à l'identique en 2022.
IMPOTS MENAGES	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Hypothèse d'un scénario à +1%, sur les bases.
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Attente du produit définitif pour 2021 suivant l'état du parc locatif sur la Métropole
Taxe foncière sur le non-bâti	-1%. Le taux voté par la Métropole reste constant à 2,6%.
Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti	Estimation à -1% en 2022 (pas de pouvoir de taux)
IMPOTS CONSOMMATEURS	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	En compensation de la disparition de la taxe d'habitation. Estimation 2021 + 3%
IMPOTS MIXTES	
TEOM – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (entreprises et ménages)	Taux unique sur l'ensemble du territoire. Progression envisagée sur 2022 : 1,7 % (bases).

➤ **Versement Mobilité (V.M.)**

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, trottinettes, etc.).

Assis sur la masse salariale, à laquelle est appliquée un taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés [seuil relevé de deux unités en 2016, compensé jusqu'en 2018 et compensation plafonnée désormais depuis la loi de finances 2020 (-53% entre 2019 et 2018)] sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le versement mobilité représente la principale recette du budget transport.

Concernant l'année 2021, Le VM 2021 bénéficiera d'une reprise de la croissance, des régularisations des reports accordés en 2020 (+800K€ encaissés au 31 août 2021) et d'un changement des modalités de calcul de l'Urssaf Nationale au 1er janvier 2022 qui permettra de rattacher du produit VM sur l'exercice 2021 (environ +5M€). Aussi, le VM encaissé sur 2021 devrait connaître une hausse importante (prévision de 105 M€) et en partie exceptionnelle.

En s'appuyant sur les données de la Banque de France du 13 septembre dernier (hausse du PIB de 3.7% en 2022), le montant prévisionnel inscrit pour 2022 s'élève à 104,5 M€ avec un taux inchangé de 2,00 %.



Ces recettes représentent 438,4 M€, soit 88 % des recettes réelles de fonctionnement de ces quatre budgets.

➤ **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement du budget 2022 concernent principalement :

- La dotation de compensation du Département (transfert voirie / compétences sociales) : 16,4 M€
- L'attribution de compensation des communes membres : 3,8 M€
- Les revenus des immeubles : 2,4 M€
- Les redevances Energétiques : 2,1 M€
- Les redevances des DSP : 4,5 M€
- Le FCTVA : 1 M€
- Les subventions et participations : 6,2 M€



Dépenses réelles de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2022 est en augmentation de 11,92 M€ (soit + 2,75 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2021. Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets s'élèvent à 445,4 M€.

Cette augmentation est principalement liée à la mise en place de nouvelles actions et de nouveaux projets pour renforcer et améliorer la qualité du service rendu aux habitants en matière de transition social-écologique, d'actions sociales et de logement, de lutte contre les discriminations et de démocratie participative ou de santé. Ces actions en développement concernent principalement l'aide à la rénovation thermique des logements, la mise en place de la ZFE-m, le plan d'égalité femmes-hommes, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le Fonds d'aide aux jeunes, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, le projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » ou la participation au Ségur de la santé... Outre ces dispositifs, de nouveaux axes de réflexions et d'actions seront valorisés dans les domaines du développement économique, de l'innovation, de la création d'emplois et de valeur, de la qualification, du rayonnement et de l'attractivité.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement nous pouvons citer :

- **S'engager massivement dans la transition social écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 105,1 M€ pour 2022. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport : 83,7 M€
- ✓ L'exploitation des lignes de transport autre (Filor ..) : 6,8 M€
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 7 M€
- ✓ Le co voiturage : 0,7 M€
- ✓ Le projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » : 0,3 M€

- **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité. Outre la continuité des actions définies par la Charte Agricole du Territoire, un accent sera particulièrement marqué sur l'entretien et la gestion des milieux naturels (0,6 M€).

Le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 16 décembre 2019 est engagé et l'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de ce projet. Les actions portées s'attacheront à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à rendre la Métropole plus résiliente.

- **Transition Energétique**

Les dépenses 2022, liées au Plan Climat Air Energie Territorial, adopté en décembre 2019, s'inscriront dans le prolongement des actions déjà engagées. Les principales actions sur 2022 concerneront la réalisation d'un bilan carbone via un nouveau marché CIT'ERGIE, la poursuite du travail du Conseil d'Evaluation de la transition écologique, le renforcement du partenariat avec l'Association ATMO Normandie, la poursuite du travail de recherche par l'intermédiaire du GIEC local sur les questions d'adaptation au changement climatique et une étude sur la transition de l'industrie suite au partenariat rattaché au programme européen Urbact « net zero energy territory ». La Métropole a par ailleurs signé en 2021 une convention de partenariat avec WWF pour l'accompagner dans une stratégie ambitieuse de transition territoriale.

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions du réseau électrique et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité avec ENEDIS, en cours de négociation, devrait apporter de nouvelles recettes liées aux redevances afférentes (1 M€).

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers se développera afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. La création du Service Public de la Transition Énergétique Rouen Normandie en 2021 positionne la Métropole comme organisatrice de ce service.

Elle s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Energies Renouvelables. Cette SPL est maintenant créée et progressivement opérationnelle. Une SEM d'investissement dédiée aux énergies renouvelables va par ailleurs être créée à l'échelle de l'Axe Seine. 2,6 M€ seront consacrés en fonctionnement pour la contractualisation avec la SPL ALTERN.

➤ **Réduire et valoriser nos déchets**

Concernant le budget des ordures ménagères, la stratégie de rationalisation de la collecte et du traitement se poursuit. L'un des objectifs reste la baisse des déchets générés par les entreprises et les ménages. Pour cet objectif, Il est prévu la mise en œuvre d'une feuille de route commune avec le SMEDAR qui portera également sur la valorisation des fermentescibles, la production d'énergie à partir des déchets et enfin la lutte contre les polluants.

2022 sera également l'année du défi « Cities race to zero », découlant de l'accord de Paris pour le climat et traitant de la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évitement de l'enfouissement des déchets.

Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques, en reprenant la diminution des déchets ménagers, étendue à un accompagnement pour les professionnels, notamment du BTP, afin de diminuer les dépôts sauvages.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries et le garage de Val de seine.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèvent à 41,4 M€.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€ dont 1,6 M€ pour la participation aux syndicats des bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Ce budget est en hausse et amené à fortement progresser dans les années à venir.

➤ **Gestion des risques**

Il est prévu sur l'exercice 2022 un montant de 16,4 M€ pour notre contribution au SDDIS.

• **Construire un territoire attractif et solidaire**

➤ **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole. Développement tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec RNI et RNA, à amplifier et diversifier ses actions en 2022 avec des impacts sur le budget tant en fonctionnement qu'en investissement. L'objectif est d'assurer une continuité du service en direction des entreprises, depuis le soutien à la création jusqu'à l'accompagnement de projets de développement ou d'implantation.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,5 M€ dont 1,2 M€ au titre de la subvention pour RNI.

Un montant de 0,3 M€ sera fléché sur le dispositif Campus et vie étudiante pour un soutien aux projets œuvrant à la structuration et la dynamisation des campus ainsi que ceux améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur.

Le dispositif manifestations et colloques ESR sera renforcé pour accompagner l'organisation d'évènements contribuant au renforcement de l'image et de l'attractivité du territoire en valorisant les domaines d'excellence spécifiques qu'il accueille.

En complémentarité des mesures d'urgence mise en place pour soutenir les acteurs économiques sur le 1er semestre 2021, un plan de relance du commerce, dénommé « collectif commerce », visant à accompagner la reprise économique des commerçants-artisans et établissements touristiques du territoire, a été approuvé au conseil du 27 septembre dernier. Ce dispositif sera renforcé pour répondre aux sollicitations sur l'année 2022 et notamment pour la période des fêtes de fin d'année dans une logique de soutien de la Métropole à l'animation commerciale et à l'organisations d'évènements de nature à renforcer l'attractivité des centre villes et leur rayonnement sur les périodes clés (0,3 M€).

Il est proposé de poursuivre et/ou de conforter les liens avec les filières et clusters à l'échelle de territoire métropolitain pour ses besoins propres sur les enjeux de la transition écologique et du numérique (0,14 M€), à travers des crédits dédiés aux actions de coalition issues de la COP21 locale. Le soutien financier aux pôles et filières est apporté par le pôle métropolitain et la métropole participe par le biais d'une contribution (0,1M€).

Les dispositifs d'aide à l'immobilier « Dynamique Immobilier » et « Dynamique Location » feront très prochainement l'objet de propositions pour refondre les dispositifs en y intégrant une dimension écologique et de transition beaucoup plus forte qu'actuellement (0,2 M€).
La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€.

➤ **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,1 M€. La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2022, Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui accélérera ses actions de promotion et de marketing dans le respect de sa nouvelle stratégie de positionnement. Ainsi, l'Office de tourisme va refondre sa communication autour des patrimoines et va développer des campagnes publicitaires, des accueils presse, de nouvelles offres sur son site internet... l'association préparera également l'Armada 2023, en concevant des propositions de visites et séjours, et déploiera de nouvelles formes d'événementiels (Les Beaux Jours notamment). La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€. Les autres dépenses en fonctionnement concernent la réalisation d'une étude sur le potentiel « tourisme d'affaires » du territoire, en prévision de la création du futur Palais des Congrès de manière à bien dimensionner l'équipement pour garantir sa réussite et assurer des complémentarités avec les autres acteurs, l'adhésion à Acteurs du Tourisme Durable pour afficher l'ambition de la Métropole en la matière, l'adhésion à France Congrès, association fédérative dédiée au tourisme d'affaires, qui porte également la démarche « Destinations innovantes durables » en vue des JO 2024, et la participation des actions événementielles comme la Fête du Fleuve, la participation au lancement de saison touristique par l'organisation de 3 randonnées autour de Duclair et St Pierre de Varengueville ou la sortie VTT pour Métropole Rouen Plein R.

Outre ces dépenses, il sera inscrit 0,3 M€ pour l'association de l'Armada en prévision de la prochaine manifestation en 2023.

➤ **Culture**

En matière culturelle, le budget prévu en 2022 s'élève à 12 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ L'association Rouen Capitale Européenne de la Culture : 0,4 M€ (2022 sera l'année de dépôt de la candidature de la Métropole).
- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,2 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,6 M€
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 1,3 M€
- ✓ L'EPCC Eshadhar (école des beaux-arts) : 1,4 M€
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,2 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations, actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire et notamment le festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale et piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, le lancement de la saison touristique, « Cathédrale de lumière » dont une nouvelle création est prévue pour la saison 2022, la programmation estivale « Jours de fête » ou les visites d'ateliers d'artistes programmées tous les 2 ans.

Enfin concernant le budget 2022 de la réunion des musées métropolitains, la programmation et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

➤ **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 6,8 M€ et concerneront d'une part le soutien aux activités des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole en accentuant le soutien aux équipes féminines de haut niveau. Ainsi, la Métropole accompagnera en 2022 près de 50 clubs sportifs. De plus, la Métropole soutiendra en 2022 plus de 35 manifestations, dans le cadre de son règlement d'aide.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les deux grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen (en augmentant sa participation à l'organisation de cet événement) et le Tournoi de tennis féminin international WTA qui sera organisé pour la première fois en fin d'année 2022 au Kindarena. Enfin la thématique sport santé sera intégrée de façon plus importante en 2022 et des actions seront développées tout au long de l'année. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,1 M€.

➤ **Santé, Solidarité, Emploi**

La montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Nous espérons que la phase aigüe de la crise sociale liée à la COVID commence à s'estomper. Certaines aides exceptionnelles d'urgence que nous avons mises en place ne sont pas reconduites à ce stade au budget. Celui-ci sera adapté en temps réel si la situation le demande, en fonction de l'évolution de la crise dans un contexte qui reste incertain. Nous entrons par ailleurs dans une phase de consolidation et de développement de nos interventions de moyen et long terme. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur, de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le budget global proposé pour l'exercice 2022 s'élève à 5 M€ et est en hausse.

Les dépenses liées à l'insertion augmenteront de 37 % par rapport au budget 2021 et se concentreront principalement sur le PLIE, les nouveaux projets en faveur de l'emploi que sont, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) et la création d'une plateforme d'activités pour encadrer des jeunes engagés dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Le nouveau plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes adopté en juillet dernier est ambitieux. Il se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement significative afin de mettre en œuvre les nouvelles actions. (+150 000 €).

Concernant la stratégie santé le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 0,3 M€ afin de permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels définis dans le cadre de l'arbitrage de la feuille de route santé.

Parmi ces dépenses, la Métropole financera des postes de recherche dans le domaine de la santé (recrutement de Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers : 0,2 M€).

La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans. La prévention spécialisée va progressivement s'intensifier pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19. La pandémie a démontré le manque d'éducateurs spécialisés sur 4 communes de notre territoire qui bénéficient déjà de cette intervention. C'est pourquoi le budget augmente de 6 % par rapport à 2021 pour atteindre 2,6 M€ afin de financer les 4 postes complémentaires.

- **Renforcer la cohésion territoriale**

- **Aménagement durable de l'espace public**

La priorité pour 2022 sera donnée à la transition sociale-écologique avec un plan sans précédent de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics, diminution de l'éclairage public et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus.

Ainsi 21,4 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

- **Soutien des communes**

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,5 M€. La Métropole conservera en 2022, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,8 M€ intégrant la part de la dotation de la TEOM antérieurement compris dans la dotation de solidarité communautaire. A périmètre constant la dotation de solidarité communautaire (DSC) augmentera de 1 % par rapport au budget 2021, soit + 107 864 € pour atteindre 10,7 M€.

- **Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole**

- **L'évolution des dépenses de personnel**

Les crédits dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 des 4 budgets devront être portés à 75,7 M€ pour 2022, (74,9 M€ en 2021), soit +1,1 % de B.P. à B.P. La masse salariale représente 17% des crédits de fonctionnement des 4 budgets.

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale. Afin de favoriser la couverture par une mutuelle et les revenus les plus modestes d'une part et, d'autre part, de prendre en considération la composition familiale, une revalorisation de la participation employeur est prévue à compter du 1er janvier 2022. De plus, en 2022, le nombre d'emplois budgétaires sera amené à évoluer afin d'accompagner la poursuite des projets de rénovation urbaine, de planification stratégique et opérationnelle de la transition énergétique et d'accroissement de la performance des politiques publiques, mais aussi les évolutions liées aux projets de mobilité notamment. Le budget qui vous est proposé intègre plusieurs créations de postes à cet effet.

- **Moyens d'actions de la Métropole**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation des moyens et viser une simplification administrative. Des économies de gestion courante sont rendues possibles notamment grâce à l'optimisation de nos achats publics, par des achats groupés et des actions de mutualisation avec d'autres collectivités.

La Métropole s'adapte constamment aux évolutions des besoins des habitants ou usagers pour proposer une offre de qualité de service tout en optimisant son organisation et en réduisant les coûts de fonctionnement (politique énergétique, politique de rationalisation et de mutualisation de la flotte des véhicules pour réduire les coûts de carburant, dématérialisation pour réduire la fourniture papier, secteur de la maintenance, élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information...). Les dépenses liées aux services support de la Métropole s'élèvent à 18,5 M€ pour l'exercice 2022. Malgré l'augmentation croissante des projets et des actions (living LAb, vélo station, par exemple...), la recherche de l'efficience a permis de conserver une stabilité de ces dépenses par rapport au budget 2021 (18,6M€).

➤ **Frais Financiers (chapitre 66)**

Compte tenu de la baisse des taux et du faible volume de mobilisation d'emprunt sur l'exercice 2021 (20M€), la Métropole connaît une diminution de ses charges financières de 2,5%, sur l'exercice 2022 pour afficher un montant prévisionnel de 8,1 M€.

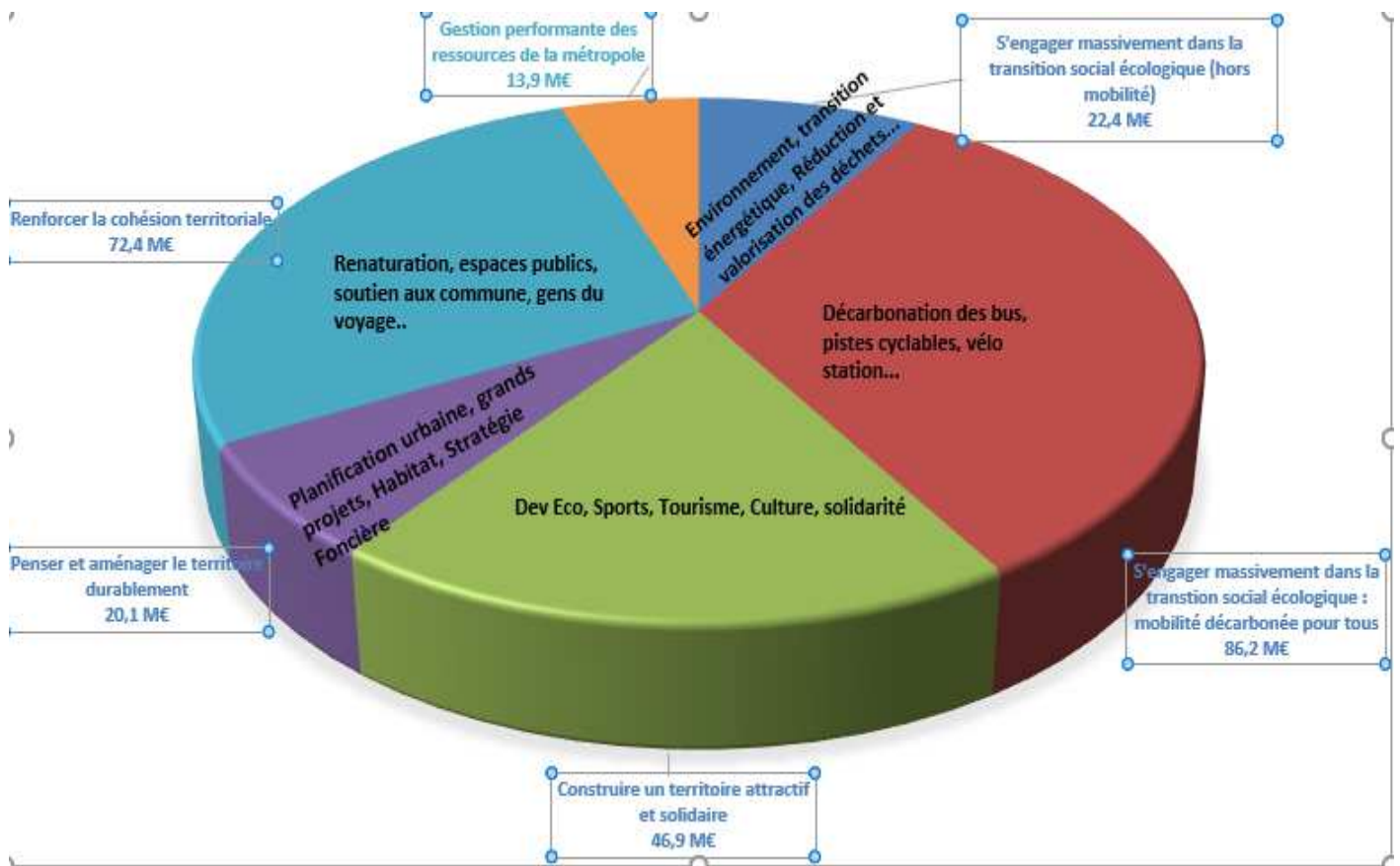
Dépenses et recettes d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. Les projets se déploient. Les actions programmées en matière d'investissement en 2022 viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition sociale écologique, l'environnement ou l'attractivité du territoire. De nouvelles actions seront mises en œuvre comme un soutien démultiplié à l'enseignement supérieur et à la recherche ou à la santé, et des grands projets (musée Beauvoisine, T5, tiers-lieu Béthencourt etc. ...) seront lancés.

Si le programme d'investissement ambitieux à hauteur de 264,2 M€ en 2022 permet de créer un effet de levier pour le développement du territoire, le budget a été construit en veillant à respecter une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes.

Dans ce programme, les dépenses d'équipement sont présentées par politiques publiques :

TOTAL INVESTISSEMENT DES 4 BUDGETS : 264,2 M€



- **S'engager massivement dans la transition social écologique : 108,6 M€**

- ✓ Mobilité décarbonée pour tous 86,2 M€

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Parmi les principales dépenses sur 2022 nous pouvons citer :

- Acquisition de matériels roulants : 41,5 M€ (14 bus à hydrogène, 34 bus standards électriques et 4 bus articulés électriques (TEOR)) avec pour objectif un parc constitué à plus de 50% de véhicules propres au terme du mandat,
- Gros entretien et renouvellement (métro) : 5,1 M€,
- Ligne T4 : 3,2 M€, une grande partie des travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la place du Boulingrin sera réalisée en 2022, ainsi que le début de l'extension vers Martainville.
- Ligne T5 : 2 M€ (début des études pour la réalisation de la ligne T5),
- Ligne F1 Aménagement Sud : 1,4 M€ (début des travaux concernant le projet d'aménagement de la ligne F1 au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères),

- Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) : 4,4 M€
 - Entretien des bogies des rames : 0,9 M€ (nécessité de faire la révision des 600 000 kms des bogies des rames ; Autorisation de programme de 3,9 M€),
- Aménagement dans les parkings : 1,3 M€ dont 1,1 M€ pour les travaux du parking de l'Hôtel de ville de Rouen,
- Circulation : 2 M€ (optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, suppression des feux tricolores),
- Acquisition et travaux pour le bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques.

La politique en faveur du vélo montera en puissance avec le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), le stationnement des vélos, la mise en place d'un nouveau service de location qui nécessitera notamment l'acquisition de 900 VAE et 20 vélos cargos et enfin la mise en place du Schéma Directeur des Mobilités actives (SDMA). Concernant la balade du Cailly, l'année 2022 sera marquée par le démarrage des études de maîtrise d'œuvre et la poursuite de la concertation et des premières acquisitions foncières. L'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra.

- Balade du Cailly : 0,7 M€,
- Seine à vélo : 0,5 M€,
- Réseaux structurants cyclables : 12,6 M€.

✓ Environnement, biodiversité, agriculture durable : 5,7 M€

La Métropole poursuivra en 2022 ses actions pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'approche retenue sera marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois. Un budget spécifique sera dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, afin de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Acquisitions parcelles silicoles et forêts : 1,9 M€,
- Amélioration espaces et milieux naturels : 0,4 M€,
- Etude biodiversité : 0,2 M€,
- Fonds de concours milieux naturels : 0,2 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), des crédits seront notamment proposés pour la mise en place de primes à la reconversion des véhicules : 1,2 M€ (1^{ère} tranche de financement qui sera complétée en DM si besoin).

✓ Transition Energétique : 3,2 M€

Afin de maîtriser les consommations énergétiques, de développer les énergies renouvelables et d'atteindre les objectifs du PCAET, la Métropole s'appuiera notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Energies Renouvelables et sur une SEM d'investissement dédiée aux énergies renouvelables qui sera créée à l'échelle de l'Axe Seine avec la Communauté Urbaine du Havre, la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. 2022 sera donc consacrée au déploiement de ces sociétés dédiées. Une inscription de 2 M€ a été prévue pour participer au capital de la SEM et à l'investissement direct dans des projets d'ici sa création effective.

Une inscription de 0,5 M€ sera consacrée aux extensions des réseaux électriques.

Suite aux audits énergétiques qui ont été lancés sur l'ensemble du patrimoine existant de la métropole, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et les maîtrises d'œuvre de ces projets démarreront dont notamment la rénovation énergétique du Norwich et de la piscine patinoire des Feugrais à Elbeuf.

✓ Réduction et valorisation de nos déchets : 10 M€

- 2,2 M€ concerneront le renouvellement des véhicules. En effet, la métropole opère un renouvellement progressif des camions les plus anciens, par une carburant en GNV, « bio » de préférence, dans la perspective à terme de produire son propre carburant. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à OM, que sont l'électricité et l'hydrogène ;
- 2,4 M€ : installations de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 4,2 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 1,2 M€ : travaux dans les déchetteries.

✓ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 3,4 M€

- Défense Incendie : 1,4 M€ pour la mise en place d'un schéma directeur, le renouvellement des hydrants, des nouveaux équipements et des mises en conformité,
- GEMAPI : 2 M€ dont 1,3 M€ dans le cadre de la convention « Fesneau » avec le Département 76 pour la gestion des digues.

▪ **Construire un territoire attractif et solidaire : 46,9 M€**

✓ Développement économique : 31,4 M€ dont :

- Rénovation des parcs d'activités : 8,3 M€ (dont 4,3 M€ BIOPOLIS III),
- Foncier et accompagnement pour la reprise du site UPM-Chapelle Darblay : 11 M€
- Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 7,3 M€,
- Fonds de concours pour les plateformes technologiques (enseignement supérieur, recherche et développement économique) : 1,5 M€,
- Fonds de concours aux communes pour les cabines connectées : 0,5 M€,
- Pré études pour le futur Palais des Congrès : 0,1 M€.

✓ Tourisme, commerce : 6 M€ dont :

- Cœur de Métropole : 3,2 M€, En études, il est prévu le financement d'un programme. Cela permettra de formaliser les attentes et les enjeux sur chacun des secteurs envisagés en abordant les usages, les contraintes existantes et les opportunités. Pour la partie travaux sont inclus : les clôtures des marchés de travaux avec des éventuelles réclamations, les travaux sur le jeu dragon de la Place Gaillardbois, le démarrage des travaux rue Beauvoisine et les travaux provisoires de la rue Jeanne d'Arc. Des travaux d'accompagnement sont prévus rue Beffroy et rue du Donjon,
- Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,5 M€,
- Aménagement d'aires de stationnement pour les campings car : 0,2 M€,

- Fonds de concours pour le tourisme fluvial : 0,1 M€,
 - Aménagement des quais bas rive droite : 1,5 M€ (Aménagement post Panorama XXL),
 - Travaux sur les chemins de randonnée : 0,1 M€,
 - Aménagement et équipement côte Sainte Catherine : 0,1 M€.
- ✓ Culture : 3,8 M€ dont :
- Réunion des Musées Métropolitains : 2,2 M€
 - Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections : 0,5 M€ (poursuite des études jusqu'au dossier de consultation des entreprises),
 - Autres travaux : 1,7 M€ (travaux de maintenance, études de programmation et la réalisation de diagnostics pour le projet Beauvoisine dont le coût est estimé à 66 M€,
 - Aître Saint Maclou : 0,3 M€ (achèvement des travaux),
 - Etudes pour la création d'un tiers lieu culturel sur le triangle de Béthencourt (Rouen Flaubert) : 0,1 M€,
 - Fonds de concours pour la rénovation de l'Abbatiale Saint Ouen participation 2022 : 0,75 M€,
 - Cathédrale de lumière : 0,1 M€,
 - Fonds de concours pour le Pacific vapeur Club de Sotteville-lès-Rouen : 0,1 M€ (La locomotive Pacific Vapeur 231 nécessite une révision qui permettra son maintien en état de marche et la mise en œuvre d'un projet touristique).
- ✓ Sports, loisirs : 4,1 M€ dont :
- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 3,2 M€,
 - Travaux de la patinoire Nathalie Péchalat : 0,5 M€,
 - Halle sportive ESR Madrillet (consultation de maîtrise d'œuvre) : 0,2 M€ (le projet global est chiffré à 6,45M€ TTC pour une mise en service à horizon 2025 avec un financement de 50 % de la Région),
 - Etudes pour le déplacement du skate-park situé sur Rouen Flaubert.
- ✓ Santé : 1 M€

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2022, pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrits pour cette thématique. Ces dépenses concernent :

- L'aide à la réalisation d'aménagements pour le CHU, le CHR, le CHI Elbeuf-Louviers et Becquerel : 0,9 M€ (crédits 2022 dans le cadre d'un engagement pluriannuel de la Métropole en cours de finalisation parallèlement au Ségur de la Santé),
- Le soutien au projet de santé des maisons de santé : 0,04 M€
- Le co-financement d'un échographe pour le réseau santé sexuelle : 0,02 M€

▪ **Penser et aménager le territoire durablement : 20,1 M€**

✓ Grands projets urbains, aménagements 5,2 M€ dont :

- Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet. (vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics...). L'année 2022 verra se poursuivre les études nécessaires à l'évolution du projet, les travaux d'aménagement du secteur Rondeaux B et la commercialisation autour des secteurs Rondeaux et canal.
Il sera également procédé, en partenariat avec l'EPF Normandie, à la démolition des sites Volvo, SCI Hoche, et de 4 bâtiments sur le secteur Rondeaux.
Les travaux d'aménagement du secteur Rondeaux (démolitions et viabilisation) bénéficieront de financements dans le cadre du volet recyclage foncier du Plan de relance.
Aucune participation d'équilibre ou avance remboursable n'est prévue en 2022 compte tenu de l'équilibre entre les cessions et les dépenses sur cette année.
- Pont Flaubert : raccordement Sud : 3,9 M€ La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€. Le montant de la participation 2022 tient compte de l'avancement des travaux.
- Parc Naturel Urbain des Bruyères : 0,9 M€. Le parc a été ouvert partiellement au public en septembre 2020. Les aménagements de la partie paysagère ont été finalisés en 2021. Les travaux dans les bâtiments du parc s'achèvent dans le courant du second semestre 2021. Le paiement des entreprises et de la maîtrise d'œuvre se poursuivront et s'achèveront en 2022.
- Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : 0,4 M€ Les études pré-opérationnelles pour le quartier nouvelle gare se poursuivront et monteront en puissance en 2022, en lien avec les études Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) sur la nouvelle gare.

✓ Planification Urbaine : 1,7 M€

L'année 2021 a été marquée par la réalisation de l'évaluation à 6 ans du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et par la poursuite de la démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) (réalisation du diagnostic, concertation élus, professionnels, associations, grand public). Elle a vu aussi la mise en œuvre des 1ères évolutions du PLUi.

En 2022, de nouvelles modifications du PLUi seront à mener à bien, impliquant des frais d'enquêtes publiques. Le SCOT entrera en révision au regard des résultats du bilan pour intégrer les objectifs de résilience sociale et écologique portée par l'exécutif métropolitain, l'élaboration du RLPI se poursuivra avec la réalisation du zonage et du règlement. De nouvelles études de fiabilisation des risques « cavités-falaises » seront par ailleurs à réaliser.

✓ Stratégie foncière : 5,7 M€

La démarche de définition d'une stratégie foncière pour la Métropole, engagée fin 2020, sera finalisée en 2022. Cette démarche intègre l'ensemble des enjeux fonciers attachés aux différentes politiques portées par la Métropole (habitat, développement économique, environnement et énergies renouvelables, mobilités...).

En 2022, les acquisitions nouvelles qui seront réalisées par l'EPF devraient concerner la poursuite de la maîtrise du site du Linoleum à Notre Dame-de-Bondeville et sur des sites Orgachim et Yorkshire dans le secteur Seine-sud.

Outre les acquisitions via l'EPFN déjà connues, le budget acquisitions foncières inscrit au budget de la Métropole pour 2022 correspond à des acquisitions foncières en opportunité dont les réserves foncières à vocation économique. Ainsi, la Métropole pourrait être amenée à se positionner, soit directement, soit via l'EPF Normandie, sur plusieurs sites à vocation économique faisant l'objet d'une veille foncière active ou de projets d'acquisition dont l'opportunité est en cours d'examen.

✓ Habitat : 7,5 M€

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agrément au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction NPNRU doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

L'année 2022 verra se poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du PLH.

Parmi les principales dépenses inscrites au budget 2022 nous pouvons citer :

- Etudes et Réhabilitation énergétique des logements sociaux PNRU 2 : 2,2 M€,
- Délégation des aides à la pierre : 1,3 M€,
- Copropriétés : 1,6 M€,
- Réhabilitation du parc social : 0,5 M€,
- Accession sociale : 0,4 M€,
- Offre nouvelle logement sociale : 0,3 M€,
- Habitat privé : 0,7 M€.

▪ **Renforcer la cohésion territoriale : 72 ,4 M€**

✓ Voiries, espaces publics : 60,6 M€

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2022, la Métropole démarrera son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés en matière de renaturation, de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces et de qualité et sécurité de l'espace public.

Deux enveloppes spécifiques de ce PPI seront désormais consacrées à la renaturation de nos espaces publics ainsi qu'à l'éclairage public, enjeux primordiaux des années à venir.

Les principales dépenses sur 2022 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 7,6 M€, (dont 2,7 M€ pour la passerelle ANRU à Petit-Quevilly et les travaux de rénovation du Pont Mathilde pour 2,1M€),

- Travaux de voirie, d'espaces publics, d'éclairage public, : 47,4 M€ dont :
 - Projets de territoires : 3,2 M€, (Bois Guillaume RD928, SER Sotteville Route de Paris, RD 6014Bonsecours à Boos...)
 - Rénovation de l'éclairage public : 2,2 M€,
 - Requalification des voiries et espaces urbains : 33,2 M€,
 - Renaturation : 5,8 M€,
 - Projets ANRU : 3 M€ (Espace publique PT Quevilly Quartier de la piscine, Elbeuf, Espace publique Oissel Quartier Saint Julien, Espace public Cléon ...)
- ✓ Aires d'accueil des gens du voyage : 2,8 M€,

Pour 2022, l'ambition de la Métropole Rouen Normandie est de répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du voyage en passant notamment par la construction d'une aire de grands passages. Concernant la répartition des crédits 0,9 M€ seront fléchés sur l'aire de grands passages, 1,1 M€ sur la rénovation des aires existantes et 0,8 M€ sur la création de nouvelles aires.

▪ Dotations des communes 9 M€

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) : 6,3 M€ au BP 2022. Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau social-écologique.
Son enveloppe est de 48 millions d'euros. Dans ce cadre, des fonds de concours pourront être mobilisés pour les communes en 2022.
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 2 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en DM, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

▪ Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 13,9 M€

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions transversales de la métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments de la Métropole, la transition numérique et les moyens des services. Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc de véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques et en renforçant des dispositifs de mise en pool. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Celui-ci va être fortement renforcé. 0,6 M€ sont inscrits à cet effet.

Outre les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA, la Métropole poursuit l'optimisation de ses ressources en assurant une veille permanente dans la recherche de financements autres que la fiscalité. Ainsi de nombreux partenariats accompagnent les projets de la Métropole.

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie jusqu'en 2021 finance 57 projets pour un montant total de 141,76 M€. 41 projets sont engagés totalement ou partiellement pour 90,033 M€ représentant un taux d'engagement de 63,51 %. Les projets sont en cours de réalisation et les recettes encaissées à hauteur de 67 243 209 € couvrent 74,69 % du montant conventionné.

Sur décision de la Région Normandie, le contrat sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 (délibération le 13/12/2021). Les négociations sont engagées avec la Région pour gérer ensuite quelques redéploiements de crédits car certains projets sont abandonnés ou retardés suite à des événements, notamment l'incendie Lubrizol, la Covid, ..., réajuster certains projets qui ont évolués à la hausse et intégrer de nouveaux projets notamment liés à la transition écologique et énergétique, aux équipements sportifs communaux.

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime couvre la période 2015 à 2021. Il porte sur 14 opérations pour un montant de subvention de 28,75 M€. 13 actions sont engagées pour 23,74 M€, soit un taux d'engagement de 82,56 % et les encaissements d'un montant total de 19 101 237 €, représentent un taux d'encaissement de 80,47 %.

Le contrat sera également reconduit d'une année. Un avenant permettant d'actualiser les projets en cours et de proposer une augmentation de la participation du Département pour le financement des bus électriques (950 K€) doit être adopté au cours de cette séance.

Le début de l'année 2022 devrait être consacré aux négociations avec l'Etat et la Région sur le CPIER, le CPER et les programmes européens 2021-2027. Ces négociations ont été impactées par la crise sanitaire et par une impasse dans les discussions entre l'Etat et la Région. La mise en œuvre est attendue pour 2022.

La Métropole répond aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable qui contribuent à développer des actions novatrices et pérennes et à nouer des partenariats avec les différents acteurs publics et privés du territoire.

Un CRTE (contrat de relance et de transition écologique) a été approuvé en juillet dernier entre l'Etat, la Métropole Rouen Normandie et la communauté urbaine le Havre Seine Métropole. Il reflète l'ambition écologique des deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions métropolitaines et communales à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'Etat à travers la DSIL ou la DETR. L'avenant du CRTE pour 2022 intègrera également les projets issus du Ségur de la Santé.

III – REGIE de l'Assainissement

Les recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 48,1 M€ soit 3,9% de plus qu'au BP 2021. Les dépenses augmentent de 1,99 % par rapport à 2021 et s'établissent à 30 M€.

La redevance assainissement augmenterait de 2,5%, conformément aux demandes de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat pluriannuel conjoint.

La CAF brute qui en découle s'établirait à 17,4 M€ dans ce projet de BP 2022.

Les nouvelles dépenses programmées en investissement pour 2022 augmentent de 8% par rapport à 2021 et s'établissent à 14,9M€. Elles concernent principalement :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention, le redimensionnement des réseaux et les travaux sur les stations : 2,6 M€,
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure et d'aménagement, et la poursuite des études et travaux sur le siphon sous la Seine au niveau du Pont Guillaume le Conquérant (réhabilitation ouvrages et canalisation) pour 7 M€,
- Divers travaux d'entretien, de réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement, la conduite des études directrices sur les systèmes d'assainissement pour répondre aux enjeux du PLUi et de mise en conformité des stations pour 2,3 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12 s'établirait à 24,9 M€ et la capacité de désendettement à fin 2022 à 1,43 années (contre 1,73 années en 2021).

IV – REGIE de l'Eau

En fonctionnement, la progression des recettes (83,7 M€) de 2,4% est due, comme pour la régie de l'assainissement, à la poursuite de l'évolution progressive de 2,5% sur la part Métropole du prix de l'eau. Les dépenses quant à elle évoluent de 2,2% (67,9 M€).

La CAF brute qui en découle s'établirait à 15,8 M€ dans ce projet de BP 2022.

Les dépenses programmées en investissement pour 2022 diminuent de 9% par rapport à 2021 et s'établissent à 19,5 M€. Elles concernent principalement :

- le renouvellement et le redimensionnement des réseaux d'eau potable pour 5,3 M€ en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an). Une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980, susceptibles dans le temps de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
- des travaux sur le réseau d'eau potable suite aux grands projets métropolitain (rue de Paris à Saint Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen, RD3 à Petit-Couronne, RD7 à Cléon), pour 0,8 M€,
- des travaux d'interconnexion pour 1,6 M€,
- la poursuite de l'équipement en compteurs radio afin d'en terminer le déploiement vers 2023-2024 pour 2,2 M€ au total pour le renouvellement des compteurs et/ou leur équipement en radio. Ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation,
- la mise à niveau des usines de la Chapelle (réhabilitation des filtres pour 0,65 M€) et de la Jatte (renouvellement ultrafiltration pour 0,3 M€),
- les travaux d'aménagement sur les réservoirs pour 0,6 M€.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, des subventions pour 0,9 M€ et par un emprunt prévisionnel de 7,4 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12 s'établirait à 39,3 M€ et la capacité de désendettement à fin 2022 à 2,5 années (contre 3,03 années au BP 2021).

V – REGIE Rouen Normandie Création

Le budget 2022 de la régie Rouen Normandie Création présente une CAF Brute de 345 840 € soit une diminution de 10 % par rapport à l'exercice 2021.

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire.

Le taux d'occupation global s'est maintenu 75 % des surfaces occupées entre 2019 et 2020 mais il a été observé une baisse de 10 % des entreprises hébergées, notamment due à la conjoncture économique et à la crise liée à la Covid 19 qui n'a pas permis le développement des prospections.

Sur 2021, malgré une baisse de 32 emplois par rapport au 31 décembre 2020, le taux d'occupation reste stable à 75 % avec une augmentation du nombre d'entreprises accueillies (+3).

La prévision de la facturation des entreprises hébergées en pépinière entre 2021 et 2022 est en baisse de 16.28 % avec un réalisé 2020 en dessous des prévisions.

En effet, la Métropole a débloqué des aides pour venir en soutien aux entreprises mais plusieurs autres facteurs sont à l'origine de la baisse des recettes. La conjoncture économique et la crise liée à la Covid 19, bien sûr, qui depuis début d'année 2020 impacte l'économie - la relocalisation des entreprises à domicile (pour réduire les charges et prévenir les baisses de chiffres d'affaires) - la

crainte des créateurs d'entreprises de se lancer dans une nouvelle activité dans une période d'incertitude. Mais aussi, les différentes mesures sanitaires qui ont empêché le développement des prospections pendant plusieurs mois.

C'est pourquoi sur 2022, l'objectif est de redynamiser et d'animer le réseau d'entreprises avec des actions plus nombreuses comme la formation, les « éco déj », l'organisation de forums et de manifestations qui sont proposées au budget 2022. De plus, des réflexions seront menées sur l'année 2022 sur le repositionnement de l'offre de la régie et sur la stratégie de communication pour attirer de nouvelles entreprises.

Le budget 2022 de la régie s'équilibre par une subvention du budget principal de 1,2 M€ en augmentation de 29% par rapport au BP 2021.

IV – REGIE Publique de l'Energie Calorifique (réseaux de chaleur)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce budget couvre l'activité des réseaux de chaleur de la Métropole exploités en régie, avec le cas échéant des contrats de prestations.

Les recettes de fonctionnement 2022 augmentent de 1,9% (5,5 M€) contre 4% pour les dépenses (4,2 M€). L'augmentation de ces dépenses concerne une montée en puissance de la régie (frais de structure, frais de personnel,), une hausse des rachats de quotas de CO₂ (anticipation de l'évolution du prix), et la prise en compte de l'exploitation de nouveaux réseaux.

Un décalage entre la réalisation de travaux d'extension en 2022 et la perception des premières recettes abonnés en 2023 entraîne une légère diminution de la CAF (1,3 M€ au BP 2022 contre 1,4 M€ en 2021).

Les dépenses d'investissement 2022 (7,9 M€) correspondent principalement aux travaux d'interconnexion Martainville, à l'extension vers le quartier Saint Julien à Petit-Quevilly et à la reprise du réseau Vésuve (en lien avec le SMEDAR).

Les recettes d'investissement sont constantes et se composent d'une refacturation à la commune de Petit Quevilly des travaux de dévoiement dans le cadre du NPNRU et de subventions du fonds chaleur auquel les projets d'extension du réseau de Petit-Quevilly vers le quartier St-Julien / Jardin des plantes et de connexion Martainville / Petite bouverie sont éligibles (500 k€).

Ce budget 2022 s'équilibre par un emprunt estimé de 6,3 M€.

V – CONSOLIDATION DES 8 BUDGETS

Cette présentation du budget de l'exercice 2022 s'inscrit dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en augmentant le niveau d'investissement, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire métropolitain.

Au regard du budget prévisionnel 2022 :

- la CAF Brute s'établirait à 87,8 M€ pour les 8 budgets consolidés (83,5 M€ au BP 2021),
- les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 307 M€,
- la capacité de désendettement théorique (plafond) affiche une légère amélioration par rapport à l'exercice prévisionnel du BP 2021 (6,49 années contre 6,7 années en 2021).

En annexe : Tableaux de synthèse des dépenses et recettes réelles
(fonctionnement et investissement)

BUDGET PRIMITIF 2022
Synthèse Budgétaire consolidée des 4 budgets
Budget Principal, des Transports, des Déchets Ménagers et ZAE

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	494 470 029,10	483 828 874,00	498 350 984,00	3,00%
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	416 880 349,63	433 471 607,00	445 388 127,00	2,75%
CAF Brute (c=a - b)	77 589 679,47	50 357 267,00	52 962 857,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	35 125 774,13	35 705 334,00	34 333 916,00	
CAF Nette (e= c-d)	42 463 905,34	14 651 933,00	18 628 941,00	
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	127 648 916,85	229 961 529,00	264 188 983,00	14,88%
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	71 039 083,61	82 799 966,00	76 489 533,00	-7,62%
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00	5 336 000,00	5 335 000,00	
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		0,00		
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	28 952 801,00	127 173 630,00	163 735 509,00	

* Dont ZAE

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2021			379 382 548,75
En-cours au 01/01/2022 (i)			362 320 046,61
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			489 681 639,61
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	4,94	9,37	9,25

BUDGET PRIMITIF 2022
Synthèse Budgétaire Régie de l'Assainissement
Budget Assainissement

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	51 773 065,25	46 233 614,00	48 061 461,00	3,95%
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	36 931 742,10	30 087 391,00	30 687 137,00	1,99%
CAF Brute (c= a - b)	14 841 323,15	16 146 223,00	17 374 324,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	3 578 545,37	3 027 500,00	3 443 200,00	
CAF Nette (e = c - d)	11 262 777,78	13 118 723,00	13 931 124,00	
Dépenses investissement (hors dette) (f)	9 946 203,20	13 718 723,00	14 886 605,00	8,51%
Recettes investissement (hors dette) (g)	786 516,41	600 000,00	921 000,00	53,50%
Mobilisation d'emprunts (h = f - g - e)	85 806,00	0,00	34 481,00	

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2021			30 074 009,75
En-cours au 01/01/2022 (i)			28 312 442,80
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			24 903 723,80
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	2,03	1,73	1,43

BUDGET PRIMITIF 2022

Synthèse Budgétaire Régie de l'Eau

Budget Eau

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	83 655 499,67	81 756 810,00	83 726 794,00	2,41%
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	64 789 609,37	66 527 241,00	67 967 255,00	2,16%
CAF Brute (c=a - b)	18 865 890,30	15 229 569,00	15 759 539,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 464 100,34	4 520 000,00	4 583 000,00	
CAF Nette (e= c-d+d')	14 401 789,96	10 709 569,00	11 176 539,00	
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	13 980 603,31	21 503 101,00	19 534 301,00	-9,16%
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	718 204,19	873 000,00	932 000,00	6,76%
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	822 033,00	9 920 532,00	7 425 762,00	

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2021			40 948 936,98
En-cours au 01/01/2022 (i)			36 435 792,18
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			39 278 554,18
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	2,17	3,03	2,49

BUDGET PRIMITIF 2022
Synthèse Budgétaire
Régie Rouen Normandie Création

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 402 256,78	2 580 796,00	2 741 010,00	6,21%
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 003 175,80	2 195 946,00	2 395 170,00	9,07%
CAF Brute (c=a - b)	399 080,98	384 850,00	345 840,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00	0,00	0,00	
CAF Nette (e= c-d+d')	399 080,98	384 850,00	345 840,00	
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	146 072,84	414 850,00	375 840,00	-9,40%
Recettes Investissement (hors dette) (g)	36 042,60	30 000,00	30 000,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	0,00	0,00	

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE
(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2021			0,00
En-cours au 01/01/2022 (i)			0,00
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			0,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	0	0	0,00

BUDGET PRIMITIF 2022
Synthèse Budgétaire
Régie Publique de l'Energie Calorifique

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 796 644,66	5 375 100,00	5 478 505,00	1,92%
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	3 204 350,38	3 999 239,00	4 158 480,00	3,98%
CAF Brute (c=a - b)	1 592 294,28	1 375 861,00	1 320 025,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
CAF Nette (e= c-d+d')	1 092 294,28	875 861,00	820 025,00	
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	466 263,91	6 904 327,00	7 944 481,00	15,07%
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00	820 000,00	820 000,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	5 208 466,00	6 304 456,00	

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2021			8 750 000,00
En-cours au 01/01/2022 (i)			8 250 000,00
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			14 054 456,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	5,5	9,78	10,65

BUDGET PRIMITIF 2022

Synthèse Budgétaire Générale

Consolidation des 8 budgets

	CA 2020	BP 2021	BP 2022	Comparaison de BP à BP
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	637 097 495,46	618 856 003,00	637 174 979,00	2,96%
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	523 809 227,28	535 362 233,00	549 412 394,00	2,62%
CAF Brute (c=a - b)	113 288 268,18	83 493 770,00	87 762 585,00	
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	43 668 419,84	43 752 834,00	42 860 116,00	
CAF Nette (e= c-d)	69 619 848,34	39 740 936,00	44 902 469,00	
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	152 188 060,11	272 502 530,00	306 930 210,00	12,63%
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	72 579 846,81	85 122 966,00	79 192 533,00	-6,97%
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00	5 336 000,00	5 335 000,00	
Remboursement de l'avance du budget de l'eau				
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e-g')	29 860 640,00	142 302 628,00	177 500 208,00	

* Dont ZAE

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2021			459 155 495,48
En-cours au 01/01/2022 (i)			435 318 281,59
En-cours théorique au 31/12/2022 (j = i + h - d)			569 958 373,59
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	4,08	6,7	6,49

EVALUATION CLIMAT DU BUDGET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Méthodologie

La Métropole a souhaité s'engager dans une démarche de présentation de l'évaluation climat du budget. Pour cette mise en œuvre, l'I4CE (Institut for Climat Economies) des collectivités partenaires, des partenaires financiers et des partenaires réseaux ont élaboré un guide méthodologique qui couvre pour le moment les enjeux climatiques et qui pourra être étendu à terme à d'autres enjeux environnementaux.

Les bénéfices attendus de l'évaluation climat visent :

- En interne, à identifier et comprendre l'impact des dépenses, analyser les marges de manœuvre avec une meilleure transversalité puis enfin à suivre l'évolution des résultats d'exercice en exercice ;
- En externe à améliorer la transparence, pour les citoyens mais aussi pour les financeurs ou les certifications.

Dans cet exercice d'évaluation climat du budget, il est opportun de garder à l'esprit les principes simples retenus pour améliorer la qualité du processus et du rendu du travail :

- *Principe de parcimonie : la mise en œuvre de la méthode ne doit pas alourdir exagérément la procédure budgétaire,
- *Principe de transparence,
- *Principe de bonne foi (classer les dépenses en toute sincérité en l'état de ses connaissances),
- *Principe de prudence (si les informations paraissent trop limitées pour juger de leur impact, elles sont considérées comme indéfinies),
- *Principe de la charge de la preuve.

Deux voies d'action sont possibles au niveau des politiques publiques et des acteurs des territoires pour lutter contre le changement climatique.

- 1)Enjeux d'atténuation. L'atténuation consiste en la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2)Enjeux d'adaptation au changement climatique. L'adaptation prend le climat actuel ou attendu comme donné, et vise à s'y ajuster, à minimiser ses conséquences.

La méthodologie du volet Adaptation au changement climatique n'est pas encore finalisée. Il n'existe qu'un document de travail. C'est pourquoi la métropole a travaillé à partir de la méthode des enjeux d'atténuation.

Analyse des enjeux d'atténuation du changement climatique

Il s'agit d'identifier et d'évaluer à partir de la nomenclature comptable pour chaque ligne budgétaire si celle-ci est très favorable au climat plutôt défavorable ou indéfinie selon une grille de couleurs en croisant la nature comptable et la fonction budgétaire de la dépense.

L'impact des dépenses indéfinies sera progressivement qualifié dans une démarche d'amélioration d'exercice en exercice.

Cet exercice d'évaluation porte sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans un premier temps, l'analyse a été menée sur le compte administratif 2020 afin de faire un audit sur les dépenses réelles exécutées de la Métropole, et non pas à partir d'un budget prévisionnel dont certaines lignes budgétaires ne sont pas clairement définies.

La Métropole regroupe 8 budgets :

- Budget Principal,
- Budget annexe des ordures ménagères,
- Budget annexe ZAE (Zones d'Activités Economiques),
- Budget annexe Transports,
- Régie de l'Eau,
- Régie de l'Assainissement,
- Régie de l'Energie calorifique,
- Régie Rouen Normandie Création.

Théoriquement et idéalement, pour avoir une vision globale, il faudrait inclure tous les budgets qui correspondent à l'exercice d'une compétence de la Métropole, y compris les budgets des concessionnaires et des syndicats.

Cependant, plus le périmètre est élargi et plus il faut effectuer des retraitements pour neutraliser les flux entre chaque budget et ceci afin d'éviter les doubles comptes. De plus, l'accessibilité des données peut engendrer des contraintes de faisabilité. C'est pourquoi, le périmètre a été restreint pour inclure dans cette analyse le budget principal, les budgets transports, déchets ménagers et énergie calorifique car ce sont des compétences avec de forts impacts sur le climat.

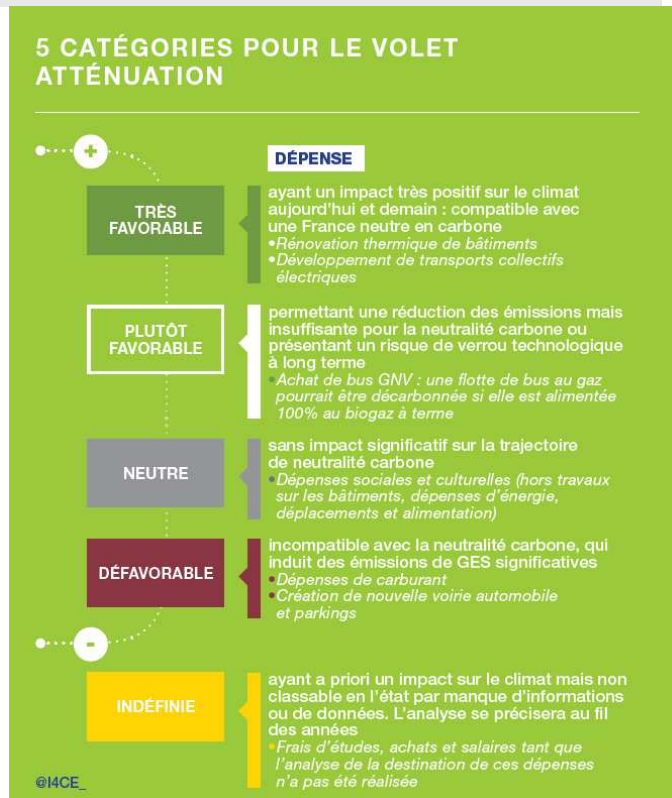
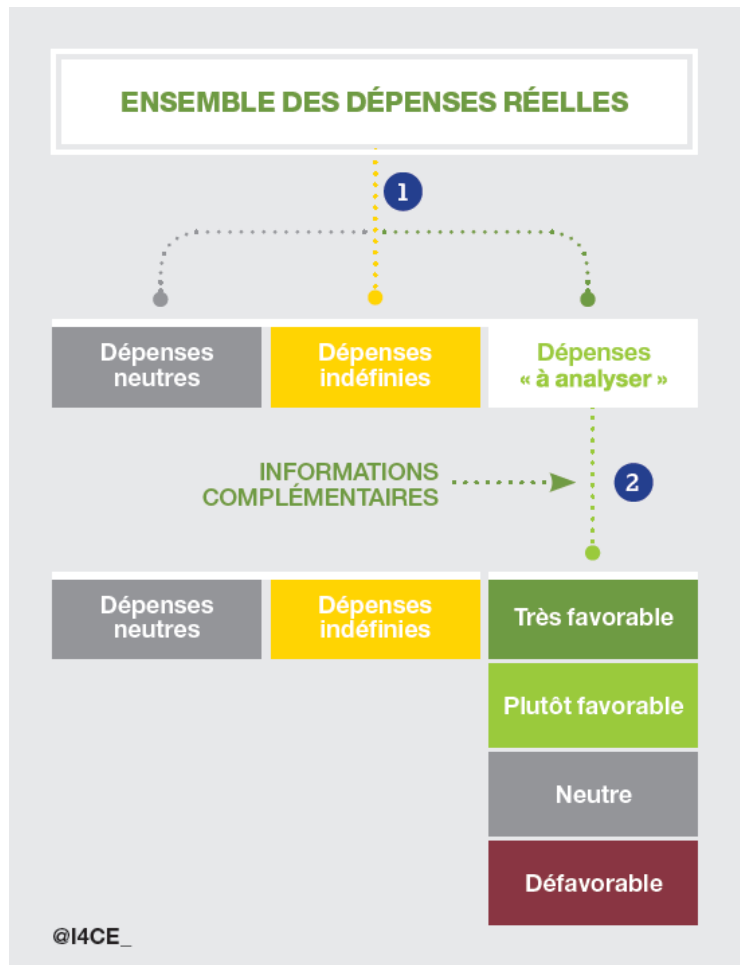
Par cette méthodologie d'atténuation, l'évaluation climat du budget présente plusieurs limites.

- L'évaluation climat du budget ne donne aucune information sur les autres effets environnementaux ou les effets sociaux, qui sont des axes essentiels pour une transition écologique.
- L'outil employé, le budget ne permet pas de mettre en évidence des mesures extra budgétaires.
- L'architecture budgétaire et comptable M57 utilisée par les métropoles n'a pas été conçue pour être analysée sous un angle climat.
- La réglementation pour l'action climatique entraîne peu de dépenses et les mesures mises en place ne sont pas intégrées. Il faudra mettre en parallèle un minimum d'indicateurs provenant du rapport développement durable, PCAET.....pour valoriser ces actions extra budgétaires.
- Cet outil n'est pas mobilisable pour comparer les collectivités entre elles (structures, compétences et organisations sont différentes d'une collectivité à une autre).

Analyse budgétaire

L'I4CE propose à partir de la nomenclature comptable une classification d'actions argumentée et clé en main permettant de qualifier les lignes « A analyser » selon leur impact climat – Très favorable, favorable, neutre ou défavorable. Cette analyse est préconisée d'être menée en interne pour sensibiliser le plus possible les services aux enjeux climat.

Vision globale du processus



Cette analyse se réalise en différentes étapes selon la méthode de l'I4CE :

- 1 – Sortir les dépenses « hors périmètre » de l'analyse
 - 2 – Identifier les dépenses neutres, indéfinies, à analyser en fonction des codes nature
 - 3- Identifier les dépenses neutres, indéfinies, à analyser indéfini extracomptable avec le code fonction
 - 4 – Faire un bilan des lignes classées en « neutre », et « indéfini » et « à analyser »
 - 5 – Evaluer les lignes « à analyser » à l'aide d'hypothèses structurantes.
- Aujourd'hui, nous avons atteint l'étape bilan, et il est nécessaire de faire un point sur l'état d'avancement de la démarche.

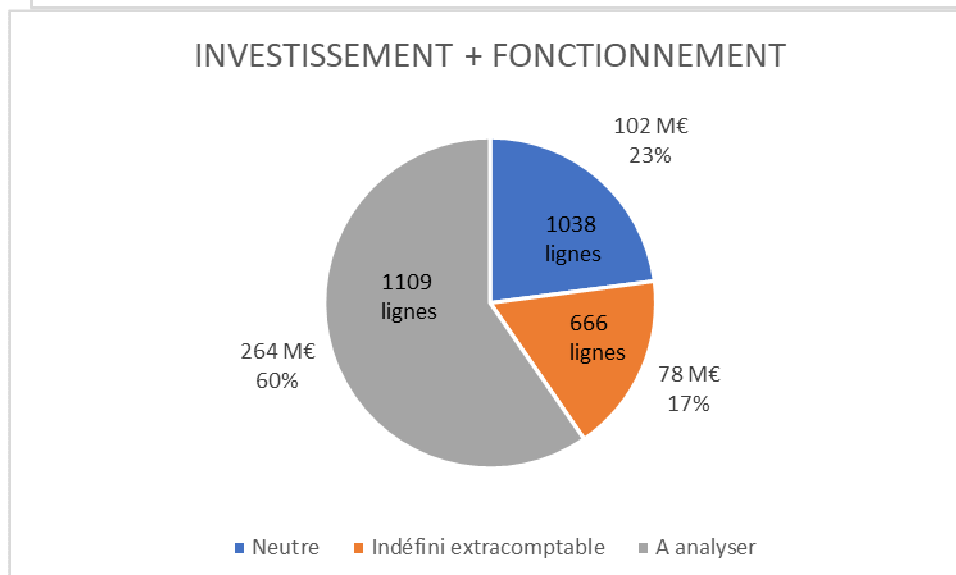
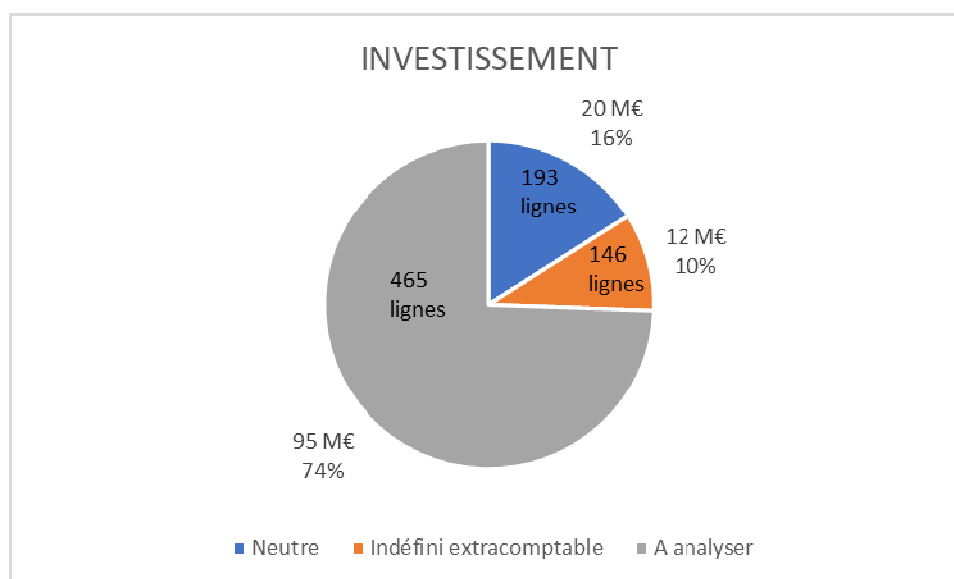
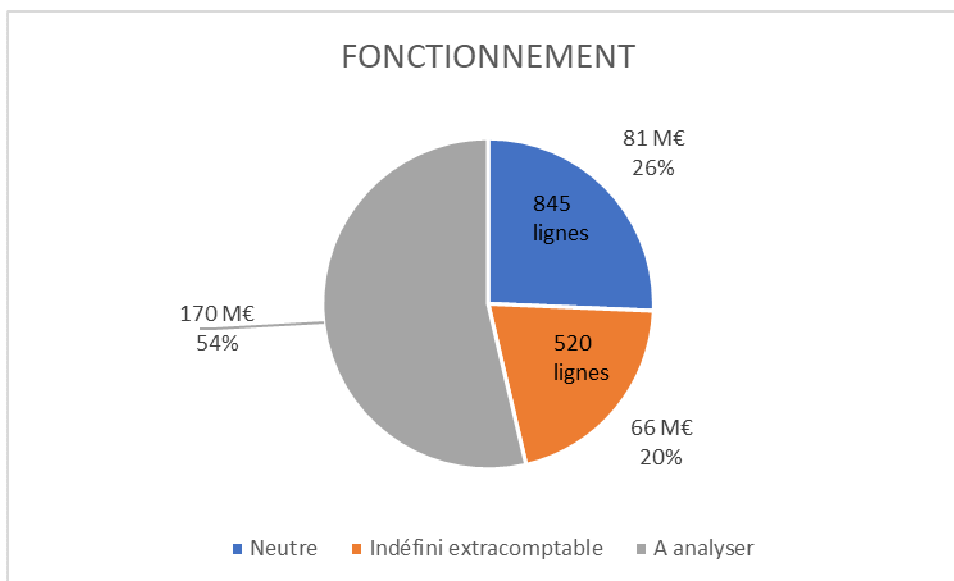
LE PERIMETRE / DONNEES FINANCIERES (CA 2020)

Budgets analysés	Montants	Nombre de lignes budgétaires
-Principal	Investissement	800 lignes
-Transport	127 Millions d'€	
-Déchets ménagers	Fonctionnement	2000 lignes
-Energie Calorifique	317 Millions d'€	

Détail Investissement / Fonctionnement / Budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Principal	100,5 M€	151 M€	251,5 M€
Transport	22 M€	108 M€	130 M€
Déchets ménagers	4 M€	55 M€	59 M€
Energie Calorifique	0,5 M€	3 M€	3,5 M€
TOTAL	127 M€	317 M€	444 M€

Répartition des dépenses



- Au regard des graphiques présentés, on constate que l'architecture budgétaire et comptable M57 utilisée par les métropoles n'a pas été conçue pour être analysée sous un angle climat. La majorité des dépenses sont répertoriées comme « indéfini extra comptable » ou « A analyser ». L'analyse sous l'angle budgétaire est très restrictive et ne permet pas une analyse fine.
- Ainsi l'analyse des 1109 lignes « A analyser » est indispensable dans le cadre de cette évaluation climat du budget, car ces lignes correspondent à des dépenses à enjeu pour la réduction des émissions de la Métropole et de son territoire. Elles doivent faire l'objet d'une analyse en détail en les confrontant à la classification des actions en fonction des d'hypothèses structurantes ;
- Cette démarche est une amorce à la mise en place d'un réel budget « vert ». Elle permet de donner une 1ere indication sur la situation budgétaire « climat » de la métropole. Cette première analyse doit être complétée par une analyse plus poussée qui relève de l'analyse extra budgétaire. Il sera alors possible de classer ces dépenses à l'aide des hypothèses structurantes et de clés de répartition à déterminer. Cependant, ces analyses demandent une démarche forte et engagée voir une réorganisation pour permettre la remontée d'informations et l'établissement de clés de répartition en fonction des informations disponibles. Cela devra faire l'objet d'échanges avec les services opérationnels pour déterminer la mise en place de critères et d'indicateurs permettant une visibilité et une hiérarchisation de la dépense pour chaque projet, prestation ou mandat Ces dépenses seront progressivement qualifiées, dans une démarche d'amélioration de l'analyse d'exercice en exercice. La continuité de la démarche nécessite une investigation largement plus technique que financière et le budget servira de support pour aboutir à une réelle analyse du budget climat.

Le travail d'analyse sera mené tout au long de l'exercice 2022 pour une présentation d'un budget climat au compte administratif 2022.